



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

L'ARS mobilise 10 millions d'euros pour la recherche et accompagner l'émergence du CHRU de Guyane



Bâtiment recherche en construction

Crédit photo Ronan Lietar

L'Agence régionale de santé ouvre demain un appel à projets pour soutenir les projets de recherche fondamentale et translationnelle, le financement d'équipements et de compétences nécessaires pour accompagner la recherche. Il est doté d'1 million d'euros pendant trois ans. Un second appel à projets sera lancé cette année pour soutenir la recherche clinique ; il sera doté de 2 millions d'euros par an pendant trois ans. Enfin, à travers un partenariat avec l'Ecole doctorale de Guyane, l'Agence soutiendra financièrement cinq chercheurs post-doctorant par an pendant trois ans.

La recherche fait partie de l'écosystème de santé guyanais depuis longue date. Son rayonnement a vocation à s'accroître avec la création du CHRU de Guyane à l'horizon 2025. L'Agence Régionale de Santé souhaite renforcer le volet hospitalo-universitaire du CHRU de Guyane. Pour cela, elle mobilisera 10 millions d'euros pendant les trois prochaines années pour soutenir la recherche au bénéfice de la santé des Guyanais. C'est un effort inédit pour soutenir la recherche en santé en Guyane.

Ce samedi matin, l'ARS lance un appel à projets « recherche – amorçage » à destination des chercheurs en santé. Doté d'un million d'euros par an pendant trois ans, il a pour objectif de

faciliter la phase de démarrage des projets de recherche. L'objectif est également de soutenir les projets de carrière des futurs médecins universitaires ou autres scientifiques travaillant en collaboration avec les équipes de recherche en santé. Les projets devront être déposés sur [Ma Démarche Santé](#).

Le Schéma Régional de Santé 2023-2028 fixe d'ailleurs comme ambition de multiplier par quatre le nombre de publications soutenues par de la recherche clinique en Guyane. Les recherches pourront être de nature fondamentale ou translationnelle, dans les thématiques suivantes : maladies génétiques en milieu tropical, cardiologie, pertinence des soins, performance des organisations, parcours mère – enfant, santé mentale notamment dans une optique tropicale et ou communautaire, soins plus verts à travers leur impact environnemental, cancérologie, soins primaires, maladies infectieuses et globales y compris les maladies tropicales négligées (MTN), santé communautaire, médicament et dispositifs médicaux, économie de la santé et santé publique (épidémiologie, information, etc.).

Cette enveloppe annuelle d'un million d'euros permettra aux chercheurs de lancer leurs projets et d'obtenir des résultats préliminaires avant de solliciter des financements plus concurrentiels au niveau national (type programme hospitalier de recherche clinique, PHRC, ou Agence nationale de la recherche en santé, ANRS) ou de se consacrer à des domaines plus faiblement financés comme les maladies tropicales négligées. Dans cette situation, sans pour autant assurer un financement de long terme qui ne relèverait pas de ses attributions, l'ARS peut apporter un soutien financier pour franchir le « premier échelon » par des financements ponctuels sur des projets courts et ciblés, afin d'augmenter les chances des équipes d'obtenir ensuite des financements plus importants. L'objectif est également de soutenir les projets de carrière des futurs médecins universitaires ou autres scientifiques travaillant en collaboration avec les équipes de recherche en santé.

Chaque projet pourra recevoir jusqu'à 300 000 euros. Leurs promoteurs pourront aussi candidater à cette enveloppe pour financer des formations (dans la limite de 20 000 euros) ou l'achat d'équipement informatique, biomédical, technique et logistique dédié exclusivement à la recherche (dans la limite de 40 000 euros).

Les dossiers pourront être déposés sans discontinuer du 30 mars 2024 au 31 mars 2027, jusqu'à épuisement de l'enveloppe dédiée à l'amorçage de la recherche en Guyane. Un comité d'évaluation se réunira quatre fois par an pour analyser les dossiers déposés. Ce soutien inédit à la recherche en santé sur le territoire s'inscrit dans le cadre de l'initiative **Guyane Santé 2030**, déclinaison opérationnelle du projet régional de santé. Celui-ci fixe d'ailleurs comme ambition de multiplier par quatre le nombre de publications soutenues par la recherche clinique sur le territoire.

Cette amélioration des connaissances contribuera ainsi à améliorer la santé et la prise en charge des Guyanais.



Bâtiment recherche en construction

Crédit photo Ronan Lietar

Impulser des projets de recherche clinique

La recherche clinique, celle qui se passe au chevet du patient, est un enjeu majeur du futur CHRU, puisqu'elle est indispensable pour mieux comprendre les maladies, mieux les traiter et pour identifier les facteurs de risque potentiels. Plusieurs projets sont inscrits dans le projet médico-soignant partagé du CHRU, dont la rédaction finale doit aboutir en milieu d'année. L'Agence Régionale de Santé publiera alors un appel à projets. Doté de 2 millions d'euros par an pendant trois ans, il permettra de financer les moyens nécessaires pour conduire ces projets, à condition qu'ils puissent aboutir d'ici à 2030. La Lettre pro vous annoncera la publication de cet

appel à projets et les modalités de dépôt des dossiers. Les chercheurs intéressés peuvent d'ores et déjà s'y préparer.

Des bourses pour les post-doc

Le troisième volet du soutien que l'ARS souhaite apporter à la recherche en santé concerne les chercheurs post-doctorant. Dans le cadre d'un partenariat avec l'Ecole doctorale de Guyane, dirigée par le Pr Bertrand de Toffol, chef de pôle cardiovasculaire et métabolique à l'hôpital de Cayenne, l'Agence va financer des bourses à cinq post-doc par an pendant trois ans. Les lauréats du programme post-doctoral Guyane Santé 2030 pourront être des chercheurs en santé ou des spécialistes d'autres domaines dont les travaux auront un intérêt pour la santé en Guyane. L'objectif est de débiter le soutien dès la prochaine campagne de sélection des chercheurs post-doctorant, en mai.

Dengue

■ Toujours plus de 500 cas évocateurs de dengue par semaine, mais tendance toujours au ralentissement de la circulation



Depuis début mars, le ralentissement de la dengue est net, avec une baisse de 40 % du nombre de cas cliniquement évocateurs. La semaine dernière, il se maintenait toutefois à un niveau élevé avec 556 consultations pour suspicion de dengue dans le réseau des médecins Sentinelle et les CDPS, contre 562 la semaine précédente. Le nombre de cas confirmés était de 270 (vs 394) et le nombre de passages aux urgences de 96 (vs 132) soit 6 % de l'activité. La très grande majorité de l'activité est concentrée dans l'Île-de-Cayenne.

« Après une forte hausse de la circulation du virus de la dengue en Guyane au cours du mois de janvier, celle-ci s'est stabilisée à un niveau très élevé durant quatre semaines avant d'entamer une baisse début mars. Le nombre hebdomadaire de cas cliniquement évocateurs a diminué de 40 % depuis la première semaine de mars, note Santé publique France, dans un [point épidémiologique](#) diffusé hier. La semaine dernière, la circulation du virus de la dengue est stable sur le territoire avec toutefois des disparités territoriales selon les secteurs. Dans la majorité des secteurs, la tendance est à la stabilité, voire à la baisse de la circulation sauf dans les secteurs de l'Île-de-Cayenne et du Maroni où l'on observe une légère hausse. Le sérotype DENV-2 a été majoritairement identifié la semaine dernière (52 % de DENV-2 et 48 % de DENV-3 parmi les prélèvements sérotypés); il était majoritaire dans l'Île-de-Cayenne et dans les secteurs Littoral Ouest et Maroni. Depuis janvier 2023, 17 485 cas cliniquement évocateurs de dengue, vus en consultation de médecine générale ou en centre de santé (CDPS) et 10 303 cas confirmés ont été recensés, dont respectivement 10 568 et 7 515 en 2024. »

EN BREF

◆ Un cas confirmé de rage, une mission d'évaluation sanitaire sur le site d'Eau claire programmée



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, jeudi 28 mars 2024

Un cas confirmé de rage
Une mission d'évaluation sanitaire sur le site d'Eau claire est programmée.

Entre le 17 février et le 1er mars 2024, trois personnes en provenance du site d'orpaillage d'Eau claire ont été admises en réanimation à l'hôpital de Cayenne et sont décédées en l'espace de 10 jours suivant leur admission. Des analyses biologiques ont révélé la présence du virus de la rage sur les prélèvements d'un patient en début de semaine, tandis que les analyses sont en cours pour les deux autres patients.

En réponse à cette situation, une analyse des risques a été menée par l'ARS en lien avec le ministère de la Santé et le centre de traitement antirabique (CTAR) pour les professionnels potentiellement exposés. Une mission de santé publique est prévue prochainement sur le site pour évaluer la situation.

Tout en respectant la santé et la transmission interhumaine de la rage, le CTAR procède actuellement au traçage des contacts et à l'évaluation individuelle du risque d'exposition des professionnels soignants ou de laboratoire concernés par cette alerte, afin d'apporter une réponse adaptée à chacun en termes d'indication de prophylaxie post-exposition le cas échéant.

Entre le 17 février et le 1er mars, trois personnes en provenance du site d'orpaillage d'Eau claire, sur le territoire de Maripasoula, ont été admises en réanimation à l'hôpital de Cayenne et sont décédées en moyenne dans les 10 jours suivant leur admission ([lire la Lettre pro de vendredi dernier](#)). « Les derniers résultats des analyses biologiques ont révélé la présence du virus de la rage sur les prélèvements d'un patient en début de semaine, tandis que les analyses sont en cours pour les deux autres patients », annoncent l'Agence Régionale de Santé et la préfecture de Guyane dans un [communiqué de presse commun](#). En réponse à cette situation, une analyse des risques a été lancée par l'ARS en lien avec le ministère de la Santé et le centre de traitement antirabique (CTAR) pour les professionnels potentiellement exposés. Une mission de santé publique est prévue prochainement sur le site pour évaluer la situation. Tout en rappelant la rareté de la transmission interhumaine de la rage, le CTAR procède actuellement au traçage des contacts et à l'évaluation individuelle du risque d'exposition des professionnels soignants ou de laboratoire concernés par cette alerte, afin d'apporter une réponse adaptée à chacun en termes d'indication de prophylaxie post-exposition le cas échéant. »

♦ Conditions de vie et de travail dans l'intérieur : l'ARS et le CHC signent pour 1 million d'euros



Dans la [Lettre pro du 16 février](#), nous avons expliqué que l'Agence Régionale de Santé allait mobiliser deux fois un million d'euros, en 2024 et 2025, pour améliorer rapidement les conditions de vie et de travail des soignants dans les communes isolées. Dimitri Grygowski, directeur général de l'ARS, et Christophe Bouriat, directeur général du Centre Hospitalier de Cayenne, ont signé la convention pour cette année.

Une première fraction de 450 000 euros financera des travaux d'amélioration des logements des soignants en site isolé (pose de climatiseurs, peinture, réfection de faux plafond, installation de grilles de sécurité, traitement bois...). La seconde, de 512 000 euros, servira à améliorer les centres délocalisés de prévention et de soins (CDPS) et à financer du petit matériel et mobilier (installation de WC, réfection de toitures, positionnement de groupes électrogènes, évacuation d'eau, peinture...). La dernière, de 38 000 euros, financera la réalisation d'une étude pour voir dans quelle mesure les bailleurs pourraient mobiliser les fonds d'amélioration de l'habitat au bénéfice des logements loués aux soignants. Tous ces travaux contribueront à renforcer l'attractivité de ces territoires pour les professionnels de santé.

♦ Le transport des échantillons d'anatomo-cyto-pathologie vers la Guadeloupe a repris

Le 12 février, un incident s'était produit sur le vol Cayenne – Fort-de-France, après qu'un prélèvement d'anatomo-cyto-pathologie se soit renversé dans l'avion. Il devait être confié au centre de pathologie Alizés. Suite à cela, Chronopost, qui se charge de ce transport, a refusé de prendre en charge les échantillons de Guyane à destination de ce laboratoire privé. Cela a posé des problèmes aux laboratoires privés du territoire, qui lui confient certains échantillons, et aux professionnels de santé prescripteurs qui ne recevaient plus les résultats. Informé de ce problème, l'ARS est intervenu ; le transport des échantillons a repris le 14 mars. A la date d'hier, tous les colis étaient censés avoir été confiés au centre de pathologie Alizés et les résultats avoir été rendus aux médecins.

♦ Formation d'IPA à l'Université des Antilles : ouverture des inscriptions



Les candidatures pour la formation d'infirmier de pratique avancée (IPA) à l'Université des Antilles sont ouvertes, pour la rentrée 2024-2025. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 14 avril. Les pièces à joindre sont une copie de pièce d'identité, la copie du ou des diplômes obtenus à partir bas (inclus), les relevés de notes des formations réalisées, un CV détaillé, une lettre de motivation, un projet professionnel et le justificatif d'inscription à l'ordre des infirmiers. Le dossier est à envoyer à medecine-scolarite@univ-antilles.fr.

♦ Formation au certificat de décès par les infirmiers : webinaire le 2 avril



Dans les prochains jours, les infirmiers pourront établir des certificats de décès. Le décret d'extension de l'expérimentation est attendu d'ici à la fin de semaine prochaine. Les infirmiers s'étant fait connaître pour participer à l'expérimentation auront l'obligation de suivre une formation en ligne avant de démarrer l'activité. Dès parution du décret, ils recevront leurs mots de passe, codes ainsi que le lien de connexion à la plateforme. Ils auront alors 28 jours pour terminer la formation.

Pour ceux qui le souhaitent, l'ARS propose un échange sur Teams, mardi à 19h30, sur les thématiques suivantes :

- Démonstration connexion plateforme
- Comment coter les actes ?
- Comment recevoir et renvoyer les certificats de décès papier ?
- Comment et quand l'infirmier pourra-t-il être sollicité pour établir un certificat ?
- Questions diverses

[Lien de connexion ICI](#)

♦ Paludisme : activité modérée en mars

« L'activité globale liée au paludisme s'est stabilisée à un niveau modéré en mars, confirme Santé publique France, dans un point épidémiologique diffusé hier après-midi. Au cours des deux



dernières semaines, le nombre hebdomadaire d'accès palustres diagnostiqués dans le système de soins était respectivement égal à 10 et 8 accès. Au total, 217 accès palustres ont été répertoriés depuis le début de l'année jusqu'au 24 mars : 68%

concernaient des patients prélevés dans un laboratoire de biologie médicale, 23% en centre de santé (CDPS) et 9% étaient des militaires. Tous ces accès étaient dus à *P. vivax* (Pv), exceptés 2 accès à *P. falciparum* (Pf). Parmi les 215 accès palustres accès à Pv, 79 étaient des reviviscences soit 37%. En janvier et février, les contaminations auraient principalement eu lieu sur des pistes/zones rurales du littoral et également en zone périurbaine notamment dans la commune de Roura (villages de Cacao et Favard). Les enquêtes sont en cours pour les patients dépistés en mars. »

♦ Retrouvez la cinquième Lettre Recherche du CHC



Quel est le profil des patients accueillis dans les permanences d'accès aux soins de santé et quelles sont leurs difficultés pour rentrer dans le droit commun ? Quelles sont les spécificités des cardiopathies congénitales en Guyane ? Trouvera-t-on un outil pour prédire le risque de fuites capillaires chez les patients souffrant de la dengue ? Quoi de neuf au Registre des cancers ? Qu'est-ce que l'exposome ? Quel est le taux de transmission materno-fœtale du VIH ? Ce sont quelques-unes des questions auxquelles répond la cinquième **Lettre Recherche** diffusée hier matin par le Département Recherche Innovation Santé

Publique de l'hôpital de Cayenne. Vous pouvez retrouver les précédents numéros sur le [site internet du CHC](#) et vous abonner en cliquant sur [ce lien](#).

♦ Grande Cause Nationale 2024 : Bouge 30 minutes gratuitement le 30 de chaque mois !

GRANDE CAUSE NATIONALE
BOUGE!
CHAQUE JOUR
Faites bouger
votre quotidien



Pour promouvoir la pratique d'activité physique et sportive quotidienne dans le cadre de la Grande Cause nationale 2024, des séances de fitness gratuites sont proposées tous les 30 du mois. Le premier rendez-vous est fixé demain à :

- Saint-Laurent du Maroni, par l'association Graines d'acrobates, au gymnase Maximilien Noël, à 18 heures. Contact : [06 94 20 27 86](tel:0694202786) / [06 94 14 59 15](tel:0694145915) et gdacrobates@orange.fr.
- Saint-Georges, par l'association SLO au hall sportif Constant-Chlore, à 18 heures. Contact : [06 94 13 51 10](tel:0694135110) et sportsloya@gmail.com.
- Rémire-Montjoly, par l'association Flecs, au centre commercial Montjoly 2, à 19 heures. Contact : [06 94 40 94 07](tel:0694409407) et riquelbruno@yahoo.fr.

♦ Des cours de natation gratuits pour les enfants



Le dispositif Ma Guyane nage ouvre une école de natation, à compter du 6 avril. Elle s'installera tous les samedis à la piscine de Baduel, à Cayenne, de 10 heures à 12 heures. Il s'agit d'une école gratuite qui offre dix séances d'initiation à chaque enfant inscrit, âgé de 5 à 12 ans. À la suite de cette initiation, Ma Guyane nage oriente les enfants vers des clubs de natation, afin de

stimuler cette activité sur le territoire. L'école encourage les parents à accompagner les enfants dans l'eau afin de renforcer les liens familiaux et de faire évoluer les représentations des parents tout en les responsabilisant. Enfin, Ma Guyane nage s'appuie sur une pédagogie promouvant l'apprentissage en eau profonde, sans brassards, ni ceinture, ni planche. Une démonstration est proposée au centre commercial Montjoly 2, à Rémire-Montjoly, jusqu'à dimanche. Les inscriptions se font sur place.

Depuis janvier, Ma Guyane nage est installée à Iracoubo avec un bassin de 8x15 met cinq éducateurs qui ont assuré quarante heures de cours de natation et d'animation pour le public scolaire et les habitants depuis janvier.

◆ Les enfants de l'école du CHC exposent leurs photos



Depuis 1990, le Centre Hospitalier de Cayenne, installé à l'époque à Saint-Denis, dispose d'une école. Les enseignants, mis à disposition par le rectorat, accueillent chaque année plus de 300 élèves de 6 à 16 ans, répartis en deux classes. « L'objectif est d'assurer la continuité du parcours scolaire pour chaque enfant et chaque adolescent, en lien avec le programme de soin », explique le Pr Narcisse Elenga, chef de service de pédiatrie. Depuis 2021, une subvention du rectorat lui permet d'organiser des ateliers avec des intervenants extérieurs. Cette année, ils ont été animés par Mirtho Linguet. Le photographe a initié vingt-quatre enfants à la photographie, en leur racontant son histoire et en leur présentant les techniques. Le fruit de ses ateliers est exposé jusqu'au 10 avril dans le hall d'accueil du pôle femme enfant.

E-Santé

■ Séminaire sur l'innovation en santé le 18 avril



L'Agence Régionale de Santé, l'Assurance maladie et la Collectivité territoriale (CTG) proposent aux professionnels de santé un séminaire sur l'innovation en santé, le 18 avril à Cayenne. Il se déroulera à 15 heures, à l'amphithéâtre A de l'Université de Guyane.

Ce séminaire sera l'occasion de découvrir les projets innovants lancés sur le territoire et ailleurs. Les organisateurs présenteront également les différents dispositifs existants pour accompagner les porteurs de projets innovants.

L'inscription à l'événement est obligatoire via ce [formulaire simple sur ce lien](#).

Actus politiques publiques santé et solidarité

■ La proposition de loi « bien-vieillir » adoptée

La loi portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir a été définitivement adoptée, mercredi soir, après son vote par le Sénat. Les principales mesures sont :

- La création d'une conférence nationale de l'autonomie, réunie au moins tous les trois ans afin de définir des orientations et de débattre des moyens de la politique de prévention de la perte d'autonomie ;
- La création d'un centre national de ressources probantes au sein de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Ses missions sont de recenser et de promouvoir les actions de prévention de la perte d'autonomie et d'élaborer des référentiels d'actions et de bonnes pratiques ;
- La création d'un service public départemental de l'autonomie (SPDA) avec quatre grandes missions :
 - o La garantie d'un accueil, d'un accès à l'information, d'une orientation et d'une mise en relation avec le bon interlocuteur sans renvoi de guichet en guichet ;
 - o L'évaluation de la situation, l'attribution des prestations dans le respect des délais légaux ;
 - o Des solutions concrètes pour tous les usagers, grâce à un appui et une coordination des professionnels du social, du médico-social et du sanitaire pour répondre aux besoins des personnes, mêmes les plus complexes ;
 - o La réalisation d'actions de prévention et d'aller vers les personnes les plus vulnérables.
- La création d'une compétence nationale d'accompagnement, de conseil et d'audit de la CNSA au bénéfice des départements, des maisons départementales du handicap (MPDH) et des maisons départementales de l'autonomie (MDA) ;
- L'institution d'un droit de visite des proches en établissements, le directeur ne pouvant s'y opposer qu'en cas de menace pour l'ordre public ou de la santé des résidents et des employés ;
- La création au 1er janvier 2025 d'une carte professionnelle pour les professionnels intervenant au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées et titulaires d'une certification professionnelle, pouvant notamment justifier d'au moins trois années d'exercice ;
- La garantie aux résidents d'Ehpad le droit d'accueillir leurs animaux de compagnie, selon des modalités encadrées ;
- Le renforcement des capacités de sanction conférées aux agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) dans le cadre du contrôle des prestations des Ehpad.

Offres d'emploi



- La Direction régionale du service médical (DRSM) recrute :
 - Un **médecin conseil** (CDI, poste à pourvoir à compter du 1er juin). Consulter l'offre et candidater. <https://www.lasecurecrute.fr/offre-emploi/medecin-conseil-h-f/guyane/952447> Contact : Dr Jean-Baptiste Gavrand au 0594 39 29 81 ou à JEAN-BAPTISTE.GRAVRAND@assurance-maladie.fr

- Un **pharmacien conseil** (CDI). Consulter l'offre et candidater. <https://www.lasecurecrute.fr/offre-emploi/pharmacien-conseil-h-f/guyane/955257> Contact : Dr Jean-Baptiste Gavrand au 0594 39 29 81 ou à JEAN-BAPTISTE.GRAVRAND@assurance-maladie.fr

■ Guyane promo santé (GPS) recrute

- Un **chargé de projet et d'ingénierie en éducation et promotion de la santé** (CDI, temps plein, poste basé à Saint-Laurent du Maroni). [Consulter l'offre et candidater](#) (offre toujours en cours).
- Un **chargé de projet et d'ingénierie en éducation et promotion de la santé** (CDI, temps plein, poste basé à Saint-Laurent du Maroni). [Consulter l'offre et candidater](#) (offre toujours en cours).

Agenda



Samedi 30 mars

► **Fo Zot Savé.** Mariana Royer, docteure en chimie, répondra aux questions de Fabien Sublet sur l'awara, dans le cadre de la Fèt wara de Macouria, à 9 heures sur Guyane la 1ère.

Mardi 2 avril

► **Mardi du Corevih** sur les hépatites, de 13h30 à 15 heures via Teams. (ID de la réunion : 357 123 316 876. Code secret :

MoEGGW).

► **Webinaire** à destination des infirmiers participant à l'expérimentation « Certificat de décès par les infirmiers », à 19h30, [via Teams](#).

Samedi 6 avril

► **Sidaction.** Sensibilisation, dépistage Trod, maraude et collecte de dons, de 10 heures à 17 heures à Saint-Georges, avec Daac et ID Santé.

Mardi 9 avril

► **Atelier sur la place de la médecine traditionnelle** dans le parcours de soins et dans la démarche thérapeutique, organisé par la CRSA, à la mairie de Saint-Laurent du Maroni, de 17 heures à 19 heures.

Mercredi 10 avril

► **Ateliers de la recherche** de Guyane promo santé (GPS) sur les violences sexuelles faites aux enfants, via Zoom, de 9 heures à 11h30, animés par Anaïg Amouret, psychologue clinicienne à Saint-Georges, Sandrine Dauphin et Stéphanie Condon, de l'Institut national d'études géographiques, et l'Association guyanais d'aide aux victimes (Agav). S'inscrire.

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd2yh64H0D9b1ckG3o-Yrjgr3vb5W5VTSmb26h3SMV95pwpqA/viewform>

Jeudi 11 avril

► **Atelier sur la place de la médecine traditionnelle** dans le parcours de soins et dans la démarche thérapeutique, organisé par la CRSA, à la salle communale de Sinnamary (face à la mairie), de 18 heures à 20 heures.

Samedi 13 avril

► **Conférence** « Les seniors face au cancer », à 9 heures à la mairie de Rémire-Montjoly, avec les Dr Jean-Lionel Joachim et Saran Camara, oncogériatre, le Dr Didier Musso, directeur général d'Eurofins, et le Dr Jawad Bensalah, radiologue. Renseignements : awonolayana2@gmail.com et [0694 21 35 20](tel:0694213520).

Mercredi 17 avril

► **Atelier sur la place de la médecine traditionnelle** dans le parcours de soins et dans la démarche thérapeutique, organisé par la CRSA, à la salle Yépé d'Antecume Pata, à Maripasoula, de 10 heures à 12 heures, et à la salle de réunion du CCAS, au bourg de Maripasoula, de 15 heures à 17 heures.

Jeudi 18 avril

► **Séminaire** sur l'innovation en santé, organisé par l'ARS, l'Assurance maladie et la CTG, à 15 heures à l'amphithéâtre de l'université, à Cayenne. [S'inscrire](#).

► **Atelier sur la place de la médecine traditionnelle** dans le parcours de soins et dans la démarche thérapeutique, organisé par la CRSA, à l'annexe de la mairie de Grand-Santi, de 10 heures à 12 heures.

Vendredi 19 avril

► **Colloque santé mentale** « Emploi et handicap psychique », de 8h30 à 14 heures à la mairie de Saint-Laurent du Maroni, organisé par le Chog. Inscription obligatoire (nom, prénom, fonction, structure) à secmapi@ch-ouestguyane.fr.

Lundi 22 avril

► **Présentation** d'outils et de techniques d'animation par Guyane promo santé (GPS) au local d'ID Santé, à Saint-Georges, de 14 heures à 17 heures, sur les thématiques des addictions, des compétences psychosociales et de la santé mentale.

Mardi 23 avril

► **Présentation** des nouveaux outils de Guyane promo santé (GPS) sur la thématique de l'éducation à la vie affective, sociale et sexuelle, de 8h30 à 12h30 au local d'ID Santé, à Saint-Georges.

Jeudi 25 avril

► **Séminaire Pasteur** : Les infections de cellules immortalisées de chauves-souris par différents Lyssavirus pour étude de l'immunité innée, par Alizée Picaut-Plat, à 15 heures sous le carbet de l'Institut Pasteur, à Cayenne

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Vous pensez avoir la **DENGUE ?**

Appelez le numéro dédié
avant d'aller aux urgences

0594 39 74 97

Accessible de 14 h à 21h



Consultez tous les numéros de La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Dimitri GRYGOWSKI

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)